



## **Établissements scolaires en zone inondable**

**Source** : NOE CD30 à partir des bases de données de l'Inspection académique et de la Région Occitanie 2023 et la Zone Inondable de Référence, CD30 & AU & DDTM, 2023.

### **Mode de calcul :**

Les établissements scolaires ont été géoréférencés.

On recoupe cette base de données (SIG) avec celle de la couche inondable de référence.

Quantification du nombre d'établissements scolaires en zone inondable.

Identification du type d'établissements (écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées, autres (en particulier les établissements agricoles)).

### **Base de données de l'inspection académique :**

- Etablissements scolaires géoréférencés : il s'agit de la base de données disponible sur <https://data.education.gouv.fr> qui a été corrigée (vérification avec les bases de données du CD30 et celle des Etablissements Recevant du Public du SDIS). Un identifiant a été ajouté afin de faire le lien avec la base de données du SDIS (numéro ERP).
- Les effectifs des élèves pour l'année 2022-2023 ont été récupérés sur le site de l'académie de Montpellier (<https://www.ac-montpellier.fr>)
- Les effectifs des élèves pour l'année 2022-2023 pour les lycées agricoles ont été récupérées auprès des services de la Région Occitanie.

### **Classement des établissements par aléa PPRI :**

- Suivant les PPRI, on distingue les aléas très fort, fort, modéré et résiduel.
- Dans les secteurs sans PPRI (atlas hydrogéomorphologique), on parle d'aléa indifférencié.